

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2016**Point 6 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal au postulat de Monsieur Jacques Morand demandant une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et leurs accès au centre-ville et en périphérie également**

Lors de la séance du 16 mars 2015, le Conseil général a transmis le postulat de Monsieur Jacques Morand, demandant une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et leurs accès au centre-ville et en périphérie également.

I. Postulat**CONSTAT**

- La ville de Bulle vit une croissance sur tous les plans et l'accessibilité ainsi que le parage au centre-ville pour les véhicules ne sont pas ou plus suffisants.
- La gestion du trafic et des parkings est certes complexe mais la situation que nous vivons est en constante dégradation et sera intenable dans les temps futurs.
- La ville de Bulle, également le district de la Gruyère, ont vu une très grande augmentation des véhicules voulant se rendre directement au centre-ville, ce qui génère des embouteillages. Il faut tenir compte de ces besoins. La Gruyère grandit et Bulle en est le chef-lieu, il ne faut pas l'oublier. D'autre part, il faut garder à l'esprit que Bulle est également le 2^{ème} pôle économique du canton.
- Nos autorités suppriment de plus en plus les places de parcs extérieures sous le prétexte de la qualité de vie, mais ceci est regrettable au niveau du confort des automobilistes, des commerçants et de la fluidité du trafic.
- Que l'on veuille diminuer le nombre de voitures circulant inutilement dans la ville est une intention louable, mais elle doit être accompagnée d'un point de chute indispensable : le parage des véhicules.
- La ville de Bulle est fréquemment engorgée, voire paralysée par une quantité de voitures tournant en rond en cherchant vainement une place de stationnement. De toute évidence, si ces véhicules trouvaient à se garer, par exemple en sous-sol, ils ne tourneraient plus en rond en surface.

DEVELOPPEMENT

- La construction d'un ou de plusieurs parkings pourrait se faire en plusieurs étapes. Par exemple sous la place du Marché et/ou sous la place de l'Abbé Bovet. Nous avons des possibilités de construire en profondeur et sur plusieurs étages des parkings de grande capacité au cœur de la ville. C'est le moment d'en profiter et de le planifier pendant qu'il est encore temps.
- On sait que très souvent, un parking est difficilement rentable les premières années, il faut donc inscrire ces investissements au service de la population au même titre que d'autres investissements nécessaires et qui ne sont pas rentables. Je citerai simplement une route, un trottoir, un pont, une école, une place de jeu, une salle de spectacles, et j'en passe.
- Il est aussi envisageable de faire intervenir un partenariat public/privé (PPP). La Commune peut faire un DDP, droit de superficie et/ou des investisseurs privés pourraient alors réaliser la construction. Il est également possible de louer ou de vendre des places de parc aux citoyens, commerçants, artisans, résidents, pendulaires, etc. Les autres places pourraient être utilisées pour les besoins publics, touristiques, visiteurs, ceci avec des parcomètres.

CONCLUSION

- Ce postulat revêt une importance particulière, sachant que le développement de notre cité va se poursuivre à un rythme effréné. Devant cette perspective, la ville de Bulle doit se préparer et disposer d'infrastructures adaptées à une ville de plus de 30'000 habitants.
- J'espère que les études demandées apporteront des réponses aux problèmes et des solutions durables pour nous et les générations futures.

II. Réponse du Conseil communal

Afin d'apporter une réponse circonstanciée au postulat du Conseiller général Morand, le Conseil communal a demandé une étude au bureau d'ingénieurs en trafic Francesco Allievi à Ascona. Cette dernière est téléchargeable sur le site <http://www.bulle.ch/fr/politique/legislatif/seances>.

En résumé, le postulat demande au Conseil communal de répondre à ces quatre questions :

1. Quelle est l'offre actuelle en places de stationnement publiques au centre-ville (périmètre élargi) ?
2. Cette offre est-elle suffisante pour garantir le bon fonctionnement des activités et des services présents ? Est-ce qu'il y a trop de places ou pas assez ?
3. S'il faut en faire, où doivent-elles être situées afin de minimiser les nuisances dues au trafic se rendant à ces futurs parkings ?
4. S'il faut en faire, à quelles conditions et sous quel régime de gestion peut-on admettre des nouvelles zones de stationnement ou des nouveaux parkings souterrains en ouvrage ?

Aux questions 1 et 2, l'étude démontre que le nombre de place de stationnement est aujourd'hui suffisant (+17%) pour couvrir la demande. Sachant que toute nouvelle construction doit prévoir le nombre de places légalement nécessaire, il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre de places sur le domaine public. A noter que le Conseil communal n'en aurait pas la possibilité légale, toute nouvelle construction de places publiques devant être démontrée. Néanmoins, la construction de parkings souterrains permettrait de libérer l'espace public en surface, au profit d'une qualité urbaine accrue.

Il faut cependant constater, et la sous-occupation du parking de Bulle-Centre en est la preuve, que les usagers préfèrent la proximité et le côté pratique des places en surface, relativement proches du lieu qu'ils souhaitent atteindre.

D'autre part, le coût des places en souterrain est sans commune mesure avec celle réalisée en surface. La revalorisation accrue de l'espace public aurait donc un coût non négligeable.

La localisation d'un nouveau parking souterrain devra être faite dans les limites du périmètre du centre-ville, de manière à garantir la desserte de ce dernier, tout en permettant d'éviter des trajets inutiles ou mal à propos, que ce soit vis-à-vis des nuisances de bruit, de pollution ou de voisinage (écoles). Dans tous les cas, l'offre actuelle en stationnement devra être préservée.

Le rapport retient trois endroits clés :

- Place du Marché
- Place Saint-Denis
- Jardins de Sainte-Croix

Concernant ces emplacements, le Conseil communal estime inapproprié d'envisager la construction d'un ouvrage sous la place du Marché, cette dernière ayant été refaite en 2009. Concernant les Jardins de Sainte-Croix, la construction d'un parking souterrain n'est pas conforme à notre Règlement communal d'urbanisme (RCU). Il faudrait envisager une modification de ce dernier. Outre son issue incertaine, la longueur de la procédure cumulée au délai de construction péjorerait par trop la finalisation du projet de réaménagement du bâtiment et de ses jardins.

Demeure une éventuelle construction sous la place Saint-Denis. Cette dernière paraît idéalement située par rapport aux entrées sud et ouest et complète ainsi l'offre du parking Bulle-Centre. D'autres alternatives, en collaboration avec des projets privés, pourraient encore être envisagées.

Dès lors, le Conseil communal va rechercher des investisseurs, intéressés à la construction, au financement et à l'exploitation d'un parking souterrain. Le cas échéant, des demandes de droit de superficie sur le domaine public ou privé de la Ville ou de crédit seront soumises au Conseil général.

Ceci permettra d'augmenter encore la qualité de l'espace public du centre-ville et de donner aux habitants et aux chalandes un environnement propice tant aux activités commerciales qu'à la qualité de vie.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand